



AR Prefecture

043-214300329-20250728-2025_065-DE

Reçu le 01/08/2025

Publié le 01/08/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mil vingt-cinq le 28 juillet à 18h45

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.Date de la convocation : 21/07/2025

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
Christian GIRARD, Gilles AUDRAS, Patrice LHOSTE, Raymonde
HABOUZIT, Roland SEUX, Bernadette PELISSIER, Thierry SOLEILHAC,
Christiane PAUZON, Sébastien GAGNE, Serge ABOULIN, Sabine
JOUVHOMME, Denis CLAMENS.

Excusés :

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Patrice LHOSTE

Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Franck PAILLON

Christine SIMON qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER

Laetitia PRADINES qui a donné procuration à Sabine JOUVHOMME

Secrétaire de séance : Denis CLAMENS

**OBJET : CONVENTION D'ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEE ET CIRCUITS
VTT sur le territoire de la commune**

Le Conseil municipal de Blavozy est informé que dans le cadre de la création du nouveau territoire de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay une convention avait été établie avec la commune de Blavozy afin d'assurer la pérennité et la qualité des itinéraires de randonnées pédestres et circuits VTT.

La reconduction tacite de la précédente convention n'étant plus désormais applicable, il convient de signer une nouvelle convention présentée ce jour par M. Le Maire, au Conseil Municipal de Blavozy et lui demande de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la convention proposée par la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay selon le cadre défini ci-avant ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce dossier

Le Maire,
Franck PAILLON



Le secrétaire de séance,
Denis CLAMENS



Fait et délibéré le 28/07/2025
Pour extrait certifié conforme